

SMBVAR

Consultation couverture risque prévoyance

PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de son activité, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme doit proposer à ses agents au 1er janvier 2025 une couverture risque prévoyance à adhésion obligatoire.

Pour cela une consultation est lancée le jeudi 13 juin 2024 auprès des organismes.

Le contrat vise à protéger les agents avec des prestations socles et des prestations facultatives.

Les réponses dématérialisées sont attendues sur le profil d'acheteur : <https://alm.marches-securises.fr>

Les offres seront analysées en fonction de la nature et étendues des garanties et du prix notamment.

Date limite de réception des offres : 05 juillet 2024 à 17 heures.